

BULLETIN D'INSCRIPTION DU CONCOURS 2018 DU LEGS BIARD

La ville de Nogent-sur-Marne a accepté le legs de Georges Biard et la charge s'y rattachant, consistant à utiliser les intérêts de l'actif successoral, à la création de bourses destinées à permettre à des jeunes nogentais scolarisés, dans les lycées publics ou privés de la Ville de Nogent-sur-Marne, de se perfectionner ou de poursuivre des études en langue allemande ou anglaise par des stages et séjours, en Allemagne, en Angleterre ou encore dans un pays où l'une de ces langues est la langue officielle.

Ainsi la ville de Nogent-sur-Marne organise un concours destiné à financer, sous forme de bourses d'études, le séjour de jeunes lycéens **nogentais** dans un pays anglophone ou germanophone.

Le concours est ouvert aux élèves **nogentais** scolarisés dans un établissement public ou privé de Nogent-sur-Marne en classe de première ou de terminale. Les élèves nogentais de ces mêmes classes scolarisés hors de la ville, pour suivre une option non dispensée dans un lycée nogentais, peuvent être admis à concourir, après étude de leur dossier, sur dérogation particulière du Maire.

Un lauréat du concours dans une des deux langues n'est plus admis à concourir pour cette même langue dans les concours ultérieurs.

En 2018, quinze bourses, d'un montant pouvant atteindre 1200 euros (mille deux cents euros) chacune, seront offertes. Le montant du séjour des lauréats sera réglé par la Ville de Nogent-sur-Marne dans cette limite de 1200 euros à l'organisme choisi par la famille, à condition que cet organisme soit agréé par le Ministère du Tourisme Français, ou l'Institut GOETHE pour les séjours en Allemagne ou par tout autre organisme officiel, dans ce dernier cas, le Maire se prononcera sur la validité de l'agrément au vu d'un courrier explicatif que le lauréat et l'organisme devront lui adresser. Les factures devront être présentées au plus tard le **31 octobre 2018**. Les bourses distribuées par le biais de ce concours sont à la libre disposition des lauréats et ne donnent pas la qualité d'organisateur de voyages à la Ville. La responsabilité de la Ville ne pourra donc pas être engagée à ce titre.

Le concours aura lieu le **samedi 10 mars 2018**, dans les conditions classiques d'un examen, à l'école Guy Môquet, 33 rue Guy Môquet à Nogent sur Marne à 14h30 précises.

Les épreuves dureront deux heures trente et comporteront une traduction, un commentaire de texte, un QCM de grammaire et une rédaction sur les motivations du candidat à se présenter au concours en langue française.

La Ville prend en charge la fourniture des copies.

Les calculatrices, dictionnaires, dictionnaires électroniques et téléphones portables sont interdits.

Tout candidat se présentant après 14h30 ne pourra pas concourir.

Toute note en dessous de 10/20 sera éliminatoire. La fraude est sanctionnée par une expulsion immédiate.

Les bourses éventuellement non attribuées seront reportées au budget de l'année suivante.

Les inscriptions sont faites sur le bulletin d'inscription disponible dans les établissements scolaires, en Mairie et sur le site de la ville ou sur papier libre en indiquant : nom, prénom, adresse, téléphone, établissement scolaire, niveau, langue choisie et signature du candidat et de ses représentants légaux à l'adresse suivante : MAIRIE DE NOGENT – Pôle Jeunesse, Place Rolland Nungesser, 94130 - Nogent-sur-Marne.

Calendrier du concours :

- Inscriptions : du **lundi 8 janvier 2018 au vendredi 2 février 2018 inclus** à minuit, le cachet de la poste faisant foi.
- Epreuves écrites d'admissibilité : **samedi 10 mars 2018 à 14 h 30**, école Guy Môquet, 33 rue Guy Môquet, à Nogent sur Marne
- Réunion du jury d'admissibilité : **vendredi 06 avril 2018**
- Proclamation des résultats : **mercredi 11 avril 2018**

Le règlement complet du concours est déposé chez Maîtres Marc CHOURAQUI, Guy NACACHE, Laurent FOURRIER et Laurent AMORAVIETA, Huissiers de Justice Associés, 41 allée de la Toison d'Or à CRETEIL (Val de Marne). Ce règlement sera consultable sur le site de la Ville de Nogent-sur-Marne.

La décision du jury est définitive et sans appel.

✂.....

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS 2018 DU LEGS BIARD

(à adresser : MAIRIE DE NOGENT – Pôle Jeunesse – Place Rolland Nungesser, 94130 Nogent-sur-Marne)

M. Melle

NOM (en majuscule).....Prénom.....

ADRESSE.....

MAIL :TELEPHONE.....

ETABLISSEMENT SCOLAIRE.....

CLASSE 1 ère Terminale

LANGUE CHOISIE Anglais Allemand

J'ai pris connaissance du règlement et j'en accepte les conditions

Signature de l'élève après la mention
" lu et approuvé "

Signature des parents après la mention
" lu et approuvé "

IMPORTANT

Le bulletin d'inscription doit être accompagné impérativement d'un certificat de scolarité, d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité